



LE DÉPARTEMENT

TOURISME

| UNE COMPÉTENCE
| DU DÉPARTEMENT |

Qualification de l'offre touristique

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

Le Département est engagé dans la qualification de l'offre touristique. Il accompagne les professionnels qui s'investissent dans une démarche de qualification en matière d'accessibilité. Il a créé le label départemental *Var accessible* et aide les établissements à obtenir la marque d'État *Tourisme et handicap*.

POUR QUI ?

Les usagers des établissements et sites touristiques et notamment les personnes à mobilité réduite.

Les professionnels du tourisme qui souhaitent s'engager dans une démarche de qualification.

LE DISPOSITIF

Lancé en 2001 par l'État, le label national *Tourisme et Handicap* apporte une information objective sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques. Prenant en compte les quatre grands types de handicap (auditif, mental, moteur et visuel), il garantit une accessibilité et un accueil permettant une réelle autonomie. Un site est labellisé par le Département, pour au moins deux familles de handicap, pour une durée de 5 ans.

Var accessible, qualification départementale mise en place en 2012, permet l'obtention d'un label visant la mise en accessibilité pour au moins un handicap et constitue ainsi une première étape dans la labellisation.

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Les professionnels du tourisme peuvent faire la demande auprès de la cellule Actions touristiques - Tél. 04 83 95 43 84

PLUS D'INFOS SUR VAR.FR
onglet Tourisme